

COMMENT S'INSCRIRE POUR BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF DE FORMATION ?

ÉTAPES :

- Dépôt en ligne du formulaire et des documents requis,
- Etude du dossier et validation en ligne de l'éligibilité de l'entreprise au dispositif,
- Diagnostic de maturité digitale de l'entreprise,
- Choix par l'entreprise de la formation-action souhaitée et des dates de session,
- Choix du créneau d'entretien individuel,
- Connexion à la plateforme pour suivre la formation,
- C'est parti pour l'accompagnement !



*Une entreprise peut bénéficier au maximum de 2 formations-actions gratuites, financées par France Relance.
Elle peut également, si elle le souhaite, autofinancer une formation (300 €).*

DISPOSITIF DE FORMATION « SUR LA ROUTE DU DIGITAL, C'EST PARTI »

L'accompagnement sur-mesure à la transition numérique pour les entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant.

En 2020, France Relance, en collaboration avec France Num et BPI France, a mis en place un plan ambitieux pour accompagner les TPE et les PME dans leur transition numérique.

Dans le cadre d'un appel à projet national, l'INMA & Dubuisson-Export en partenariat avec AMEADE ont été choisis pour intervenir à l'échelle nationale pour le **secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant**.

AMEADE a été créée par Christine Dubuisson et Christel Valenza, deux passionnées et spécialistes expérimentées du secteur des métiers d'art.

Pour toute demande d'information concernant les parcours de formation ou les démarches à suivre :

contact@ameade.org
06 10 41 08 76

DISPOSITIF DE FORMATION

« SUR LA ROUTE DU DIGITAL, C'EST PARTI »

L'accompagnement sur-mesure à la transition numérique pour les entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant



Renseignements et inscriptions :
contact@ameade.org

Dispositif de formation « SUR LA ROUTE DU DIGITAL, C'EST PARTI »

Pourquoi ce dispositif ? Pour qui ?

En 2020, France Relance, en collaboration avec France Num et BPI France, a mis en place un plan ambitieux pour accompagner les TPE et les PME dans leur transition numérique.

Comment ?

À travers des sessions de formations : pensées **100% pour les entreprises des métiers d'art et du patrimoine vivant**, sur-mesure, gratuites et personnalisées, à distance (visioconférences et E-learning) pour faciliter l'accès.

Quelles entreprises sont éligibles à ce dispositif ?

Ce programme est ouvert aux TPE/PME des métiers d'art et du patrimoine vivant ayant plus de 2 ans d'existence et ayant réalisé au moins 20 000 € de chiffre d'affaires sur l'un des deux derniers exercices comptables.



Si une entreprise n'atteint pas les 20 000 € de chiffre d'affaires, il est possible de s'adresser aux opérateurs de compétences pour financer les formations-actions ou de les auto-financer.

Les 5 parcours de formation, au choix selon les besoins de vos entreprises :

AMEADE, acteur opérationnel du programme d'accompagnement, vous propose **5 parcours de formations-actions de 10h** chacun, concrets, personnalisés et entièrement gratuits pour l'entreprise. Le volume horaire de chaque parcours est réparti sur 2 à 3 semaines.

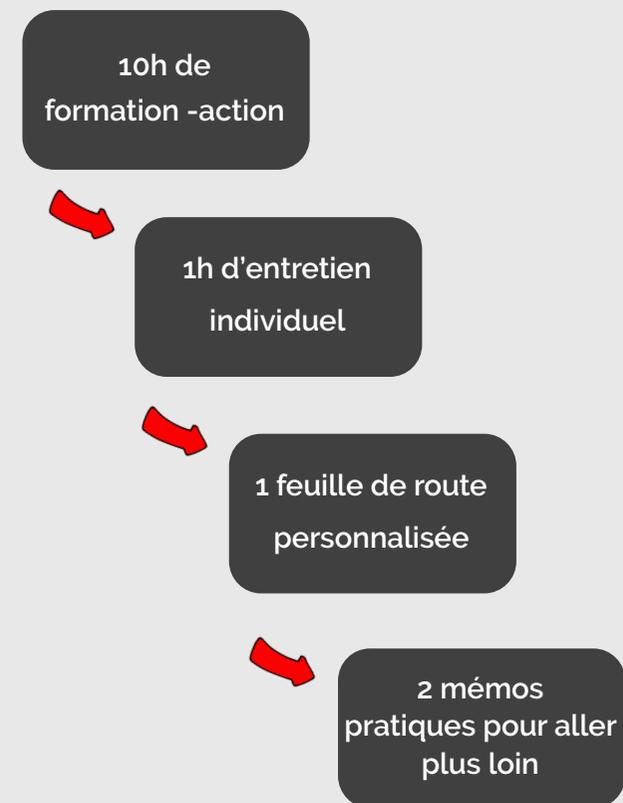
- 1 Refondre son site ou préparer son futur site Internet
- 2 Agir sur son site internet pour développer son chiffre d'affaires
- 3 Créer du trafic vers son site internet grâce à la newsletter
- 4 Être efficace sur les réseaux sociaux
- 5 Créer du trafic vers son site grâce à la publicité sur les réseaux sociaux

Pour connaître le programme détaillé de chacune des 5 formations, rendez-vous sur : www.ameade.org, onglet Formations / menu déroulant **Sur la Route du digital, c'est parti !**



Ces parcours d'une valeur de 300€ chacun sont entièrement pris en charge par France Relance. Une entreprise peut bénéficier au maximum de **2 formations-actions gratuites**.

Un schéma concret et personnalisé pour chacun des 5 parcours proposés :



Renseignements et inscriptions
contact@ameade.org
06 10 41 08 76